



À Mesdames et Messieurs
Les membres du Conseil général
2400 Le Locle

Le Locle, le 11 novembre 2021

En prévision de la séance du Conseil général du 18 novembre 2021, nous vous prions de bien vouloir compléter l'ordre du jour comme suit :

6. INTERPELLATIONS

21-609 De M. Gérard Santschi et consorts (PS) : Communication du Conseil communal
Le 26 juin dernier la commission financière écrivait dans son rapport la recommandation suivante pour l'exécutif : « Information : Les commissaires regrettent le manque de communication entre l'exécutif et le législatif. Il a été constaté que les membres du Conseil général peinent parfois à répondre à de simples interrogations de la population. De ce fait, la commission financière enjoint le Conseil communal à mieux informer lesdits conseillers généraux sur les dernières nouvelles de la commune. Un petit résumé fourni chaque mois avec l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général pourrait être une solution. »

Force est de constater que rien n'a changé depuis lors. Aucune information n'a été transmise au Conseil général. Les membres du législatif entendent ou lisent dans la presse les communiqués du Conseil communal.

Cette façon de faire ne satisfait pas, et nous restons modéré dans le propos, le groupe socialiste et nous demandons à l'exécutif de communiquer efficacement envers le législatif et de ne plus le considérer comme la cinquième roue du char en matière d'information.

21-610 De M. Michel Rosselet et consorts (PLR) : STEP, le Conseil général ne mérite-il pas d'être informé ?

Le lundi 25 octobre, les auditeurs de la RTS ou de RTN ont eu la primeur d'une information importante pour la ville du Locle et notre région.

En effet, vu l'explosion des coûts prévisibles pour la construction de la nouvelle STEP, le Conseil communal, a décidé de geler, si ce n'est de stopper le projet.

La commission occasionnelle constituée pour ce projet a été mise au courant de cette information le 9 septembre et a su respecter le secret de commission. En

effet, à notre connaissance, rien n'avait fuité jusqu'à ce 25 octobre, en tout cas pas dans les médias, généralement prompts à relever ce genre d'information.

Dès lors se posent les questions suivantes :

1. Pourquoi le Conseil communal a-t-il choisi d'avertir les médias avant d'en informer le Conseil général et la commission financière ? Nous parlons ici du plus gros investissement de tous les temps pour notre commune et le législatif apprend que ce projet capote par les médias.

Ceci est d'autant plus inadmissible que cette communication a eu lieu 2 jours avant un conseil général annulé, faute d'avoir des dossiers à présenter ! Rien que ce sujet aurait justifié la tenue de ce conseil !

2. Pourquoi le Conseil communal n'a pas jugé opportun de présenter un rapport d'information, même succinct lors du Conseil général de novembre ? Cette absence de rapport fonde nos questions ci-dessous :

- a. L'ordre de grandeur des coûts finaux a été communiqué aux membres de la commission STEP, mais n'a pas été cité dans les médias. Il nous apparaît maintenant indispensable, que le législatif en entier le connaisse, tant le dépassement est énorme. Quel est l'ordre de grandeur actuel de l'investissement nécessaire pour la construction de la nouvelle STEP ?

- b. Le Conseil communal peut-il détailler les raisons de cette explosion et justifier les explications données à la presse par le responsable du projet (surcoûts matériaux, dépollution et non réutilisation de parties existantes). Précisons que ces problématiques ont été soulevées à maintes reprises par nos commissaires au cours des dernières années.

- c. Que va-t-il se passer maintenant ? Le Conseil communal est prié d'exposer son calendrier et les options envisagées. La gestion du dossier est-elle remise en question ?

- d. Finalement, la construction de la nouvelle STEP va prendre un retard forcé et par conséquent fait courir un risque pour la protection des eaux du Doubs.

Nous citons ici une remarque tirée de la page 4 du rapport 18-4604 :

« Dans les faits, la STEP actuelle, bien que ***plus que vétuste***, fonctionne à satisfaction par temps sec. En revanche, la quantité d'eau pluviale et d'eau claire est par moment particulièrement conséquente et problématique. Les normes de rejet en termes de concentration ne sont dès lors, et la plupart du temps, pas respectées. » Fin de citation.

Comment dès lors, le représentant du Conseil communal peut-il déclarer, toujours sur les ondes de la RTS ou de RTN, que la STEP actuelle peut encore fonctionner sans problèmes pendant une dizaine d'année, et qu'en cas de panne, on peut se reposer sur l'Actiflo, qui on le sait bien, n'assure qu'une faible partie du traitement des eaux pluviales ?

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le chancelier,
P. Martinelli